



**Accueil de loisirs PERI/ EXTRASCOLAIRE
HARDRICOURT**

Sommaire

Introduction.....	3
1. L'UFCV	3
2. La structure.....	10
3. Public accueilli	17
4. Les intentions éducatives	19
5. Les moyens humains	23
6. La vie quotidienne	25
7. Organisation des activités	29
8. Sécurité	30
9. Les modalités de participations des mineurs ..	33
10. Evaluation.....	34
Trombinoscope de l'équipe d'animation.....	35

Introduction

L'accueil de loisirs d'Hardricourt se veut de favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant, en lui assurant une sécurité morale et physique, en lui apportant les bases d'un apprentissage d'une vie en collectivité, des responsabilités individuelles avec les droits et les devoirs. Nous souhaitons également répondre aux besoins de découverte, de reconnaissance et d'expression de l'enfant dans le respect des rythmes biologiques de chacun en veillant à fournir des espaces au service de l'enfant par un lieu convivial, confortable et adapté.

L'objectif est bien de faire de l'enfant, le citoyen de demain avec des valeurs fondamentales et universelles, tout en lui permettant de développer son identité ainsi que son affirmation de soi.

1. L'UFCV

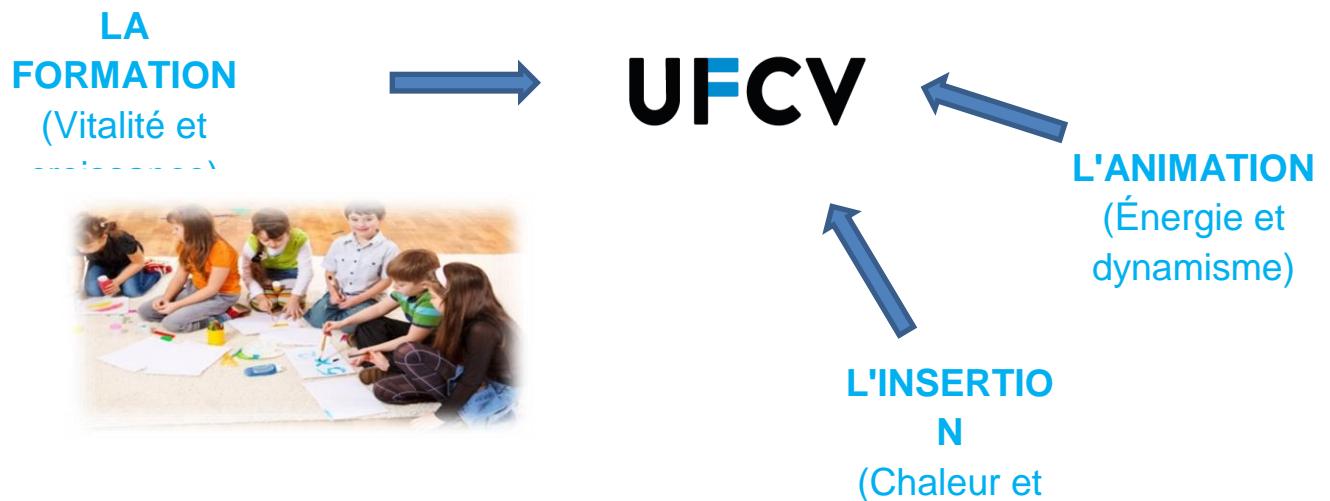
L'UFCV s'enracine dans un projet de société

L'UFCV est une association, reconnue d'utilité publique, d'éducation, de formation et d'animation qui s'inscrit dans les champs de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire.

Le texte sur les "Finalités et choix d'action" adopté en 1976 précise un référentiel commun et a permis de formaliser le projet et les positions de l'UFCV. Ils sont confirmés en 2007 et s'enracinent dans :

- Une conception de la personne, reconnue dans son originalité, sa vocation de liberté, sa construction permanente et sa responsabilité ;
- Une conception de la société, pensée en termes de responsabilité collective et dans laquelle le politique et l'économique sont mis au service de l'Homme.

Au nom de ses Finalités, l'UFCV réaffirme qu'elle entend promouvoir une société démocratique, pluraliste et laïque et mettre en œuvre, dans les actions qu'elle conduit, la déclaration des droits de l'Enfant, de l'Homme et du citoyen.



L'UFCV met en œuvre une intervention au service des territoires

Un projet participatif et co-élaboré

Pour l'UFCV, l'animation porte en elle-même une dynamique de confrontation, de projets, de négociation. Elle permet la rencontre de projets de personnes, de groupes ou d'associations, de municipalités, d'élus associatifs ou locaux.

Dans cet environnement complexe, l'animation a pour ambition de participer à l'amélioration de la qualité des relations sociales et du bien-être des personnes et des groupes. Telle que nous la concevons, l'animation manifeste ouverture et pluralisme. Elle repose sur un projet participatif et Co-élaboré.

Pluralisme et Laïcité

Dans une société soumise à de profonds bouleversements, l'Ufcv est attachée aux principes de pluralisme et de laïcité. Ils sont action et volonté, résistance à la facilité du renoncement, au confort de la pensée unique, à la violence.

Acteur de l'économie sociale et solidaire

L'UFCV s'inscrit dans une économie sociale et solidaire. Elle affirme à l'ensemble de ses partenaires (institutions, financeurs, associations et entreprises) son attachement à l'aspect non-lucratif. L'UFCV rejette la simple production de richesse financière et valorise la réciprocité des échanges.

Acteur de l'Education Populaire

L'UFCV, association d'éducation populaire, favorise l'engagement des associations et des personnes qui adhèrent à son projet. Elle permet ainsi à chacun d'exercer sa citoyenneté. Elle s'appuie sur la dynamique de la vie associative. Corps intermédiaire, elle est acteur et médiateur de la société civile et interlocuteur des pouvoirs publics.

Une identité nationale

Pour assurer la pérennité de son projet, plusieurs approches garantissent la cohésion de ses acteurs et la mise en œuvre cohérente des actions qu'elle promeut :

- ➔ L'unité politique et économique ainsi que la permanence d'une fonction d'employeur unique sont essentielles à son développement harmonieux sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin ;
- ➔ La solidarité économique entre les régions est indispensable. Cette répartition des ressources est transparente. Chaque région inclut dans ses choix budgétaires le développement stratégique des actions, la participation au fonctionnement de la direction nationale et aux services mutualisés ;
- ➔ Le décloisonnement de ses secteurs d'activité et la mise en synergie de ses acteurs au service de son projet constituent une des conditions essentielles de la participation de l'UFCV à des dynamiques d'animation et de développement social des territoires. Les regroupements autour de projets communs et leur mise en réseau viennent en appui à cette stratégie.
- ➔ Attachée au principe de subsidiarité, l'UFCV ne se substitue pas à ceux qui apportent une réponse adaptée.
- ➔ Dans le cadre de compétences partagées, elle reconnaît la capacité des partenaires locaux à se concerter et imagine avec eux, le cas échéant et s'ils le souhaitent, des modalités de conventionnement.
- ➔ L'UFCV affirme l'importance essentielle du volontariat conjointement à l'engagement de ses salariés et de ses bénévoles. La participation à la vie associative doit être reconnue et valorisée dans le parcours de chacun et ne peut être réservée aux seuls bénévoles ayant la possibilité matérielle de faire un tel choix.

Le cadre de notre projet éducatif pour l'enfance

L'éducation de l'enfant concourt à son processus de développement global. Elle est le fruit de la conjonction de trois types d'acteurs que sont :

- La famille
- Le système scolaire
- Le "tiers-éducatif", notamment au travers des organisations locales telles que les associations sportives, culturelles, sociales... ainsi que toutes les formes d'Accueils Collectifs de Mineurs à Caractère Educatif et spécialement les accueils de loisirs implantés localement.

Les évolutions du modèle économique familial, rendent plus que jamais indispensables ces lieux d'accueil et de loisirs pour les enfants hors du temps scolaire, en particulier pour ceux qui ne s'inscrivent pas dans la pratique d'une activité sportive ou culturelle spécifique.



En se plaçant du point de vue de l'enfant, afin de lui permettre une structuration efficace, évolutive en fonction de son âge, il est indispensable que les trois types d'acteurs se rejoignent en une nécessaire cohérence éducative. Ainsi, les partenariats entre les personnels des accueils et les autres acteurs concernés (les parents, les écoles, les élus municipaux, ...) favorisent cette cohérence pédagogique ainsi que l'accès à la citoyenneté.

Les accueils de loisirs et périscolaire de proximité participent à 3 fonctions fondamentales :

- **Un service éducatif** qui favorise le développement de la socialisation des enfants dans l'accueil de loisirs en continuité avec les autres acteurs de l'éducation (famille, école, autres acteurs du tiers-secteur)
- **Un service d'accueil et d'activités** pour les enfants qui profiteront du temps et des espaces de l'accueil de loisirs pour vivre des activités adaptées à leurs âges et susceptibles de les intéresser
- **Un service de garde collective** utile aux parents, en particulier lorsqu'ils travaillent. L'accueil de loisirs doit donc assurer, par son fonctionnement, tous les éléments de sécurité matérielle et affective aux enfants qui lui sont confiés.

Les structures d'accueil de proximité sont aussi pour les enfants des lieux et des moments d'apprentissage de la vie collective et de la solidarité, favorisant les relations des personnes entre elles et les relations de chacun au groupe. Ce sont également des lieux et des moments d'apprentissage de l'autonomie pour chaque enfant, à partir de la prise en compte des aptitudes de chacun et du développement des capacités à choisir (son activité, ses relations, ...).

L'accompagnement des enfants prend en compte chacun d'entre eux en tant que personne originale et en construction, dans le respect des différences. Le projet éducatif de la collectivité repose sur des valeurs démocratiques, verbalisées et mises en œuvre par les adultes, et favorise l'accès à la citoyenneté des enfants qui participent aux activités des accueils de loisirs.

De ces trois axes découlent des objectifs prioritaires qui sont intégrés et mis en action par les directeurs des accueils de loisirs et périscolaires et les professionnels permanents. Ils s'appuient sur des projets pédagogiques adaptés à chaque lieu et à chaque période. Ces projets devront donc être actualisés régulièrement.

Chaque projet pédagogique décrit les objectifs de fonctionnement de l'accueil de loisirs et périscolaire ainsi que les moyens, méthodes, démarches qui en découlent. Les familles et la collectivité sont informées du projet pédagogique et de son actualisation en fonction des périodes.



a. De grands principes éducatifs

1 L'accueil de loisirs et périscolaire est un lieu qui favorise les relations, les échanges et la communication entre toutes les personnes dans le centre :

- ➔ Les animateurs et les enfants ;
- ➔ Le directeur, les animateurs et les parents ;
- ➔ Les enfants entre eux ;
- ➔ Les parents et les enfants ;
- ➔ Les adultes des accueils entre eux ;
- ➔ Le directeur et la mairie (élus et techniciens) ;
- ➔ Les équipes enseignantes
- ➔ Le directeur des accueils et son responsable local à l'Ufcv.

2 L'accueil de loisirs et périscolaire construit, de manière permanente, entre les animateurs et les enfants, une relation éducative centrée sur les projets, actions et activités collectives adaptées à la réalité des enfants (leurs âges et aptitudes, leurs besoins).

Cela se concrétise par la mise en place de différentes formes de jeux, le jeu étant un moyen essentiel de développement et de socialisation de l'enfant dans l'accueil de loisirs.

Les animateurs s'appuient sur 4 postures harmonieusement composées :

- ➔ Jouer avec ;
- ➔ Faire jouer ;
- ➔ Donner à jouer ;
- ➔ Laisser jouer.

Les animateurs s'appuient sur une conception de l'organisation articulée autour de 4 axes :

- ➔ Des espaces pré-structurés et permanents avec des moyens mis à disposition (humains, matériels) ;

- ➔ Des ateliers ponctuels avec des moyens mis à disposition (humains, matériels, financiers) ;
- ➔ Des petits et grands événements (temps concentré, exceptionnel, orchestré, fédérateur) ;
- ➔ Des projets transversaux aux trois modes précédents (chaque acteur est porteur du projet).

La pédagogie du choix des enfants :

- ➔ La mise en place d'activités internes et externes diversifiées n'encourage pas les enfants à des pratiques consuméristes, mais au contraire vise à les associer, autant que possible, à la création de leurs activités (idées, préparation et animation) ;
- ➔ La définition des règles de vie à l'intérieur des accueils, autant que faire se peut, avec les enfants, favorise une vie collective harmonieuse et porteuse de valeurs telles que la solidarité (partager, faire ensemble) et la justice (droits et devoirs, égalité de traitement).

③ L'accueil de loisirs et périscolaire est un lieu organisé sur les principes de la Convention Internationale des Droits des Enfants :

Cela se concrétise :

- ➔ Par les attitudes éducatives des directeurs des accueils et leurs équipes d'animation qui veillent à développer la communication, les relations dans la structure par tous les moyens à leur convenance.
- ➔ Par des accueils adaptés à chaque enfant présentant les meilleures conditions de sécurité physique, affective et morale. En ce sens les équipes d'animation sont amenées à réfléchir sur la manière dont les enfants peuvent être regroupés (groupe de compétences, d'affinités, choix d'activités, âges).
- ➔ Par des recrutements d'animateurs adaptés, qualifiés et en nombre : Le taux d'encadrement pour les enfants les plus jeunes sera supérieur à celui des plus âgés. En aucun cas les taux d'encadrement ne seront inférieurs aux normes réglementaires.



④ L'accueil de loisirs et périscolaire est une forme d'accueil qui répond à la fois aux nécessités de prise en charge des enfants et à leurs besoins en matière de découverte, de créativité, d'imagination, de dépaysement.

UFCV

Pour vivre ensemble, le mode d'intervention doit favoriser la personne dans le groupe. Chaque enfant est différent, il doit pouvoir s'exprimer et évoluer au sein de la structure librement. Pour le permettre, l'équipe associera le groupe à l'élaboration des règles de vie, mettant en place une instance de régulation au sein de laquelle l'adulte veillera à faciliter la parole de chacun.



Pour une organisation des espaces (tant pour les espaces intérieurs qu'extérieurs), une réflexion est menée en amont du fonctionnement de l'accueil et est actualisée régulièrement en fonction des nécessités et besoins : espaces d'activités pré-aménagés permanents, espaces de repos, espaces d'accueils spécifiques selon les âges, espaces de rangements, etc.

Pour une organisation du temps qui favorise la sécurité et la convivialité entre les participants :

- ➔ Temps d'accueil matin et soir (plages horaires) ;
- ➔ Organisation de base d'une journée-type (horaires) ;
- ➔ Adulte-référent pour chaque enfant.

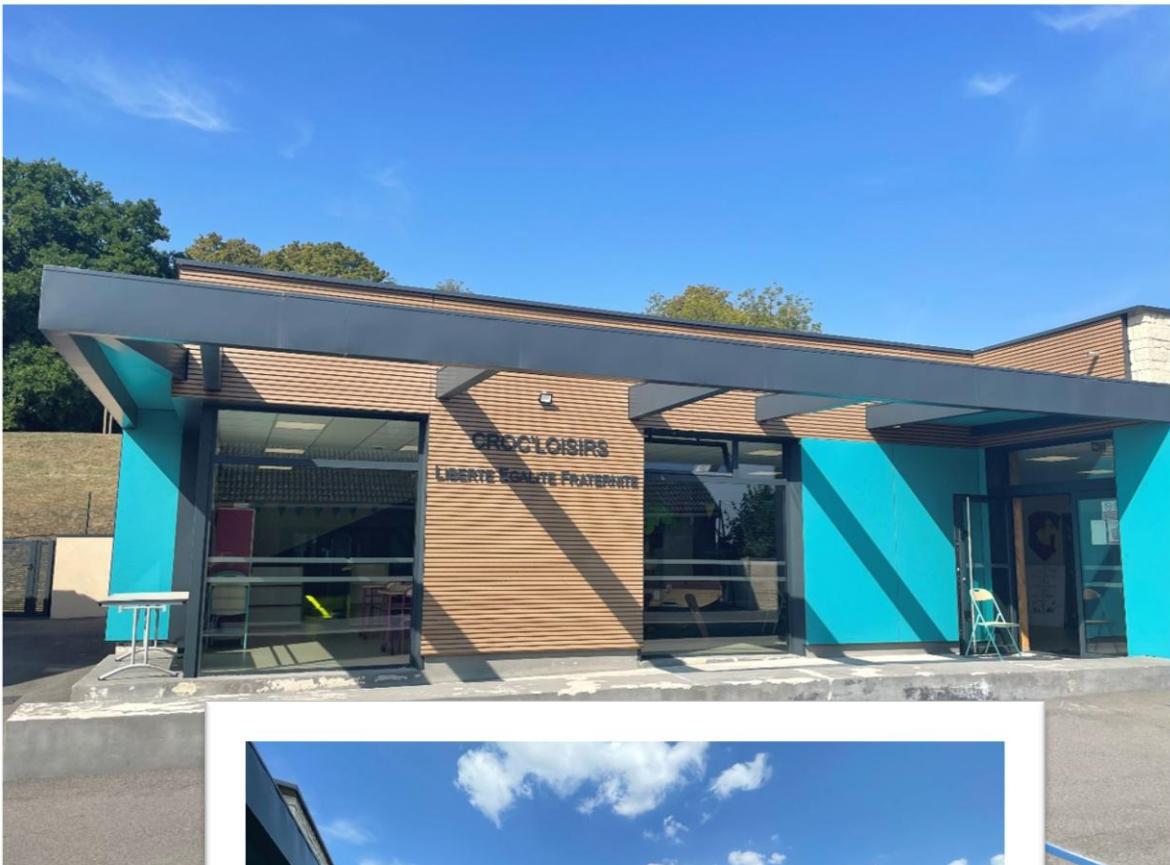
Pour un lieu ouvert sur l'extérieur permettant régulièrement des sorties en groupe autour d'activités dans l'environnement local, voire au-delà (sorties à la journée, nuitées, mini-camps, ...) et des partenariats avec des associations et autres acteurs éducatifs locaux.

Pour des activités qui favorisent l'expression et la créativité des enfants à travers la mise en place de projets à leur portée et en dehors du champ des activités "traditionnelles".

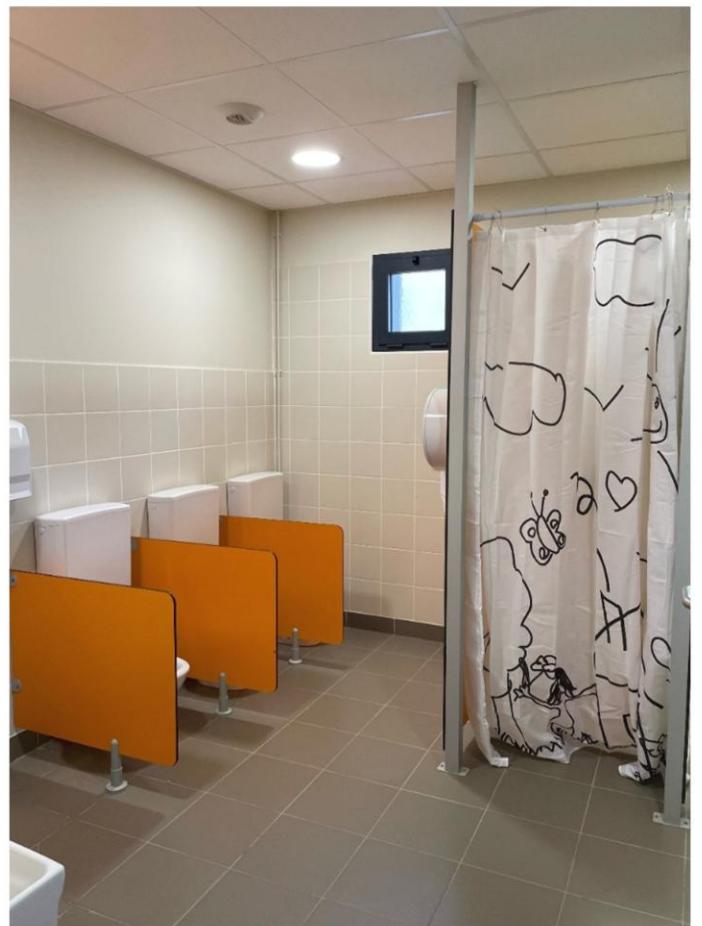
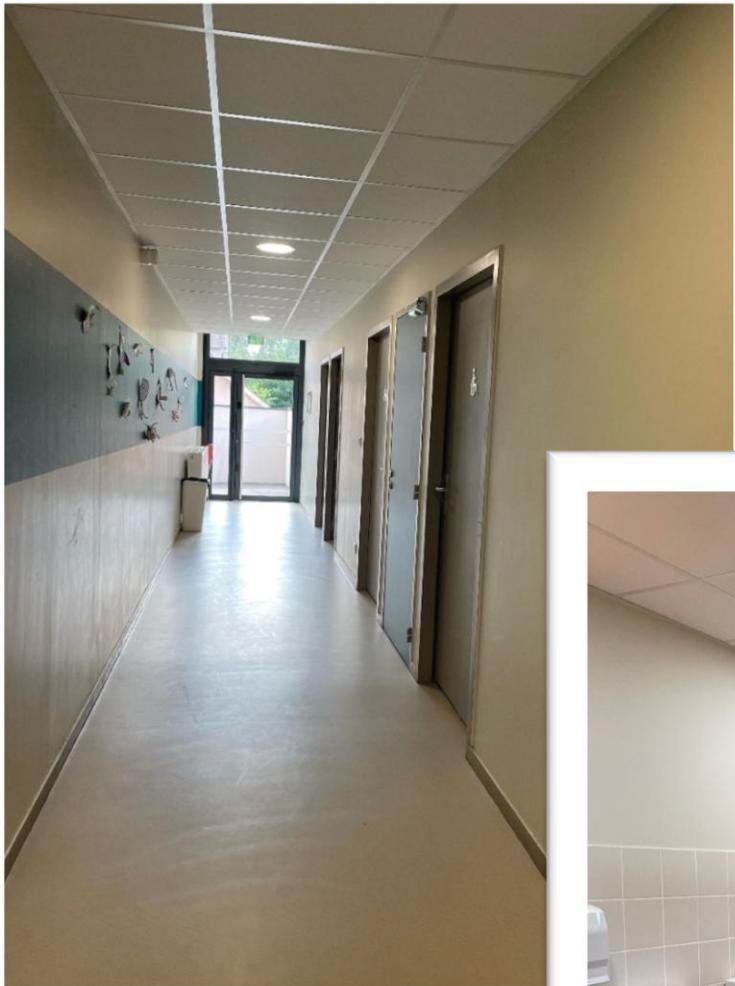
Pour des activités concertées qui permettent aux enfants d'exprimer leurs choix et d'être accompagnés dans la gestion de leur mise en œuvre.

2. La structure

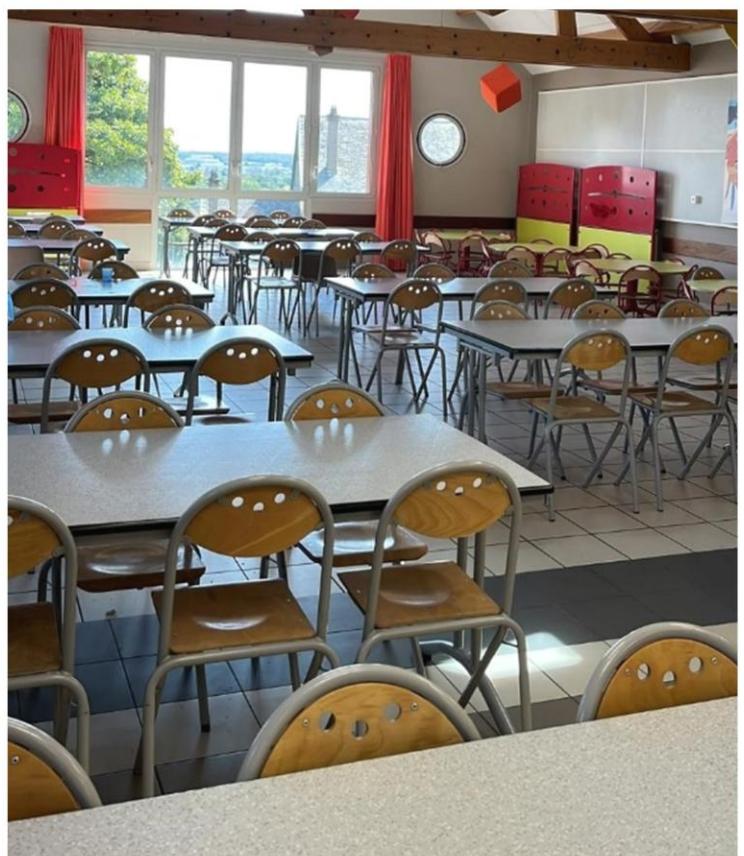
CROC'LOISIRS







RESTAURANT



L'organisateur	Dénomination	UFCV	
	Adresse	1 Villa des Pyrénées, 75 020 Paris	
	Téléphone	01.44.72.14.14	
<i>Le centre</i>	Dénomination	Accueil de loisirs CROC'LOISIRS	
	Adresse	14 rue Chantereine 78250 Hardricourt	
	Téléphone	01.30.22.29.79 / 06.89.77.27.01	
	Horaires	Mercredis	De 7h00 à 19h00
		Vacances scolaires	De 7h30 à 19h00
		APS matin	De 7h00 à 8h30
		Temps méridien	De 12h00 à 14h00
		APS soir	De 16h30 à 19h00
<i>Les enfants</i>	Effectif moyen	Mercredis	45 enfants
		Petite vacances	35 enfants
		Grandes vacances	45 enfants
		APS matin	25 enfants
		Temps méridien	205 enfants
		APS soir	40 enfants
	Age des enfants	Accueil de loisirs	De 3 à 13 ans
		APS	De 3 à 13 ans
		Temps méridien	De 3 à 13 ans
<i>La structure</i>	Propriétaire des locaux	Mairie d'HARDRICOURT	
		Adresse	33 rue G. Beaumont 78250 Hardricourt
<i>L'encadrement</i>	1 directeur, 1 directeur adjoint	Titulaire du BAFA, BAFD Titulaire du BAFA et stagiaire BAFD	
	3 animateurs	2 titulaires BAFA, 1 stagiaires BAFA	

Implantation géographique

Hardricourt est une charmante petite commune du nord-ouest des Yvelines. Accueillant, attractif et dynamique, le village est niché à flanc de coteau entre Seine et Parc Naturel du Vexin Français dans un écrin de verdure privilégié de l'ouest parisien. La commune a su conserver son caractère rural tout en bénéficiant des nombreux services urbains aux portes desquels elle se trouve.

Ici, au cœur de la Seine Aval, entre la capitale et la Normandie, Hardricourt est heureux de déployer pour ses habitants, ses plus beaux atours et de mettre à leur disposition, pour une heure ou une vie, les nombreux activités et services à la population riches de leur diversité grâce notamment à l'exceptionnel patrimoine et au volontarisme de ses forces vives, économiques, scolaires, associatives ou festives.

Le 1 avril 2009, l'UFCV remportait La délégation de service public d'une exploitation d'un accueil de loisirs sans hébergement, d'un accueil périscolaire, du temps méridien et de la restauration scolaire.

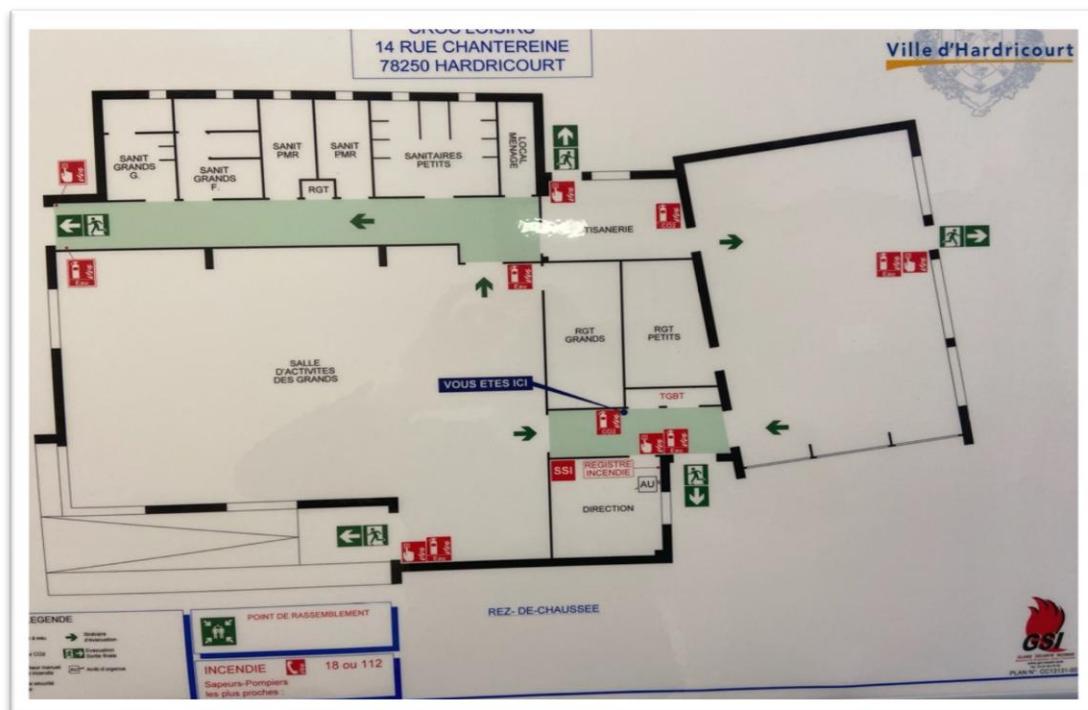
L'UFCV s'engage à utiliser les locaux ainsi que le matériel mis à disposition, dans le cadre des activités d'animation, en respectant les réglementations en vigueur (incendie, sécurité, sanitaire). La commune d'Hardricourt s'engage par ailleurs à respecter ces réglementations concernant l'état des locaux et du matériel mis à disposition.

Présentation rapide des locaux

L'accueil se déroule dans les locaux CROC'LOISIRS, 14 rue Chantereine, 78250 Hardricourt. La structure Croc 'Loisirs a une capacité d'accueil maximale de 100 enfants soit 35 enfants maternels et 65 enfants élémentaires. Croc 'loisirs se compose d'une grande salle d'activité pour les élémentaires et d'une salle pour les maternels. Entre ces deux salles se trouve le bureau. L'accueil est équipé d'une tisanerie ainsi que deux régies pour stocker le matériel et de plusieurs sanitaires pour chacune des tranches d'âges ainsi que d'une douche.

Les locaux

N° d'habilitation SDJES : **0750827AP000325-E01**





Présentation du milieu environnant

Au cœur du village se trouve le parc de la Mairie. A l'origine, le château d'Hardricourt, son parc et les communs représentaient une emprise d'environ 8 hectares en plein centre de la commune. Le château et ses 2 hectares de terrain, sont aujourd'hui propriété privée. Le parc, d'une superficie de 5 hectares, est quant à lui propriété de la commune. Il est mis à disposition des promeneurs, sportifs et élèves des écoles de 7 H 30 à 19 H et est le cadre de nombreuses manifestations. Mitoyen du parc du château, celui de la mairie (un hectare autour du Château des Tourelles), est également mis à disposition du public et des parents d'élèves pour favoriser le stationnement et l'accès à l'école.

A proximité de l'accueil de loisirs, nous trouvons deux salles, l'espace 1901 et la salle de fêtes propices aux grands événements programmés par l'équipe d'animation et gracieusement mises à disposition par la commune.

La grande salle polyvalente, située en haut du village, à proximité des terrains de sport, est occupée comme citée ci-dessus durant les vacances scolaires.

Hardricourt compte pas moins de 17 associations sportives et culturelles notamment les festives d'Hardricourt en charge des animations pour les écoles comme la kermesse....

3. Public accueilli

Age : Les enfants accueillis au sein de la structure habitent soit la commune, soit les villages environnants. Ils sont âgés de 3 ans dans l'année (scolarisés) à 13 ans.

Effectifs : Pour le lieu d'accueil précité, et conformément à la réglementation en vigueur, la capacité d'accueil maximale est de **100 enfants**.

Secteur géographique d'habitation : La majorité du public accueilli réside sur la commune d'Hardricourt. Quelques enfants viennent des communes avoisinantes le mercredi et les vacances scolaires (surtout quand leur propre structure d'accueil est fermée).

Caractéristiques générales de la tranche d'âge :

► Les maternels : Entre 3 et 5 ans, l'enfant développe une plus grande aisance de ses mouvements. Toute son activité motrice s'oriente alors vers le jeu par lequel il prend la mesure de ses capacités. Il peut être très actif comme il a besoin de moments de repos car il n'est pas endurant.

Coté intellectuel, c'est le début de la représentation symbolique mais sans que la chronologie ni les causes soient toujours bien repérées et mêlant le réel et l'imaginaire. Du point de vue social, l'enfant de maternelle découvre les codes sociaux et ceux de la vie en collectivité. Vers 3 ans, l'imitation réciproque est le mode de communication privilégié entre enfants. En grandissant, ils jouent de plus en plus à faire semblant et investissent des rôles tels que le pompier, la maitresse, le papa et la maman...

► Les élémentaires entre 6 et 8 ans : C'est tout d'abord une période de croissance physiologique forte. Les enfants améliorent leurs possibilités et leurs qualités d'adresse, ils développent leur esprit de compétition. Très actif et toujours en mouvement, ils ont besoin d'efforts physiques en qualité et quantité pour affirmer la maîtrise de leur corps. Ils restent néanmoins très fatigables.

Intellectuellement, pour les enfants entre 6 et 8 ans, on parle d'affirmation et de développement de curiosité pour le monde réel, c'est le passage de l'imaginaire au concret. Les animateurs sont sollicités pour répondre à leurs questions variées. Ils aiment créer, inventer, manipuler, explorer, imiter l'adulte, manifestent un besoin de réussite et sont forts de grande concentration.

Socialement, les enfants entre 6 et 8 ans, découvrent l'importance du groupe, le respect de soi et d'autrui et ont besoin de complicité. C'est toutefois à cet âge qu'est constaté le besoin d'intimité.

► Les élémentaires entre 9 et 11 ans : C'est le début de la puberté. Au niveau physique, les enfants entre 9 et 11 ans manifestent un besoin de se dépenser dans l'effort.

La personnalité des enfants de cette tranche d'âges s'affirme de plus en plus dans la découverte du monde, ne croyant plus en la toute-puissance parentale. C'est le début des bases de raisonnement avec besoin de réelles explications des choses.

Période normalement de ségrégation des sexes, les enfants de l'accueil forment toutefois des groupes mixtes sur les projets communs sans difficulté et bien qu'ayant des centres

d'intérêt différents, ils n'ont aucun mal à se regrouper autour d'une cause commune. On peut constater au quotidien l'importance des copains, le partage des secrets prenant de plus en plus de place.

► Les élémentaires entre 12 et 13 ans : C'est le réveil du corps lié à la puberté, leur force s'accroissant ; leur rapidité, leur précision et leur endurance se développant en même temps.

Les enfants entre 12 et 13 ans acquièrent un sens critique, prenant partie et défendant des causes. Leur imaginaire est plutôt porté sur des aventures humaines.

Remplis d'émotions, d'ardeur et d'enthousiasme, les adolescents en devenir ont besoin de se détacher des adultes et de prouver qu'ils sont des personnes à part entière, pouvant donc s'opposer par principe, pour marquer leur différence, même si une fois reformulée avec eux, ils adhèrent à l'idée de base car ils sont heureux d'avoir été pris en compte. Au niveau social, c'est la formation des amitiés solides et des copains sûrs.

Public en situation de handicap

L'accueil des enfants handicapés ou avec trouble de la santé se réalise de la façon la plus normale possible. Toutefois, selon les problèmes de chacun, les moyens seront adaptés afin de favoriser l'intégration de l'enfant en situation de handicap au sein de l'accueil de loisirs selon les recommandations des parents, de l'institut médical-éducatif...

Par exemple, un accueil progressif à la demi-journée, puis avec le repas et enfin la journée complète peut-être envisagé.

Concernant le suivi des traitements, l'assistant sanitaire ou le directeur a pour mission de se référer aux demandes du médecin sous ordonnance.

Afin de s'assurer du bien-être de l'enfant, des réunions peuvent être organisées avec l'enfant, les animateurs, le directeur de l'accueil de loisirs et les parents ou référents éducatifs.

La place des familles

L'accueil des parents est un moment très important de la journée. L'équipe doit donc être accueillante, rassurante, disponible et à l'écoute. Le matin, elle profitera de ces temps pour apporter des informations sur la journée à venir. L'équipe devra établir une relation de confiance avec les familles.

Nous communiquerons avec les familles de différentes façons :

- Des affiches ou photos seront exposées pour présenter les différentes activités, sorties, soirées, spectacles...
- Le site internet portail familles UFCV, Les familles pourront effectuer les réservations des jours souhaités, elles pourront régler leur facture ou bien consulter les programmations, plannings et menus (<http://portail-animation.ufcv.fr/accueil-loisirs-hardricourt/>).
- Des articles dans le bulletin municipal
- Par le programme d'activités que nous mettrons à disposition des parents sur la structure tous les mois.
- Des réunions d'informations et temps conviviaux qui auront lieu autour de la galette, spectacle, d'un repas...

Nous pensons que communiquer avec les parents autour d'une galette par exemple est plus convivial que lors d'une réunion d'informations classique. Lors de ces moments, les familles sont plus détendues et plus présentes. Lors des réunions formelles et classiques, nous nous sommes aperçus que peu de familles se déplaçaient.

4. Les intentions éducatives

L'animation jeunesse, lieu d'accueil et de loisirs, participe à trois fonctions fondamentales :

- un service d'accueil des jeunes qui assure dans son fonctionnement tous les éléments de sécurité matérielle et affective des jeunes. Ce service participe à une meilleure connaissance de la jeunesse, permet la rencontre, l'écoute, l'expression des attentes et des aspirations des jeunes.

1. *S'ouvrir aux autres et s'épanouir personnellement*

-Un service d'activités pour les jeunes qui profiteront du temps et des espaces de l'animation jeunesse pour vivre des activités adaptées à leur âge, pour participer à la préparation de celles-ci et se positionner comme **acteurs de leurs temps de loisirs**. Cela passe aussi par une réactivité de l'équipe d'animation qui doit pouvoir répondre aux sollicitations comme susciter la curiosité auprès des enfants.

2. *Trouver une place valorisante et responsabilisante*

- D'une part : Le Vivre Ensemble c'est reconnaître et respecter tous les individus dans leur singularité mais aussi dans leur dimension sociale. La mixité enrichit le vivre ensemble. Il est important d'apprendre aux enfants et aux jeunes à vivre ensemble et de promouvoir des notions telles que le plaisir, la convivialité, la solidarité, le partage, indispensables au « bien vivre ensemble ». D'autre part : Un service éducatif qui favorise les échanges et donc le développement de la socialisation des jeunes à travers l'animation jeunesse. Il s'agit d'une action en continuité avec les autres acteurs de l'éducation (familles, écoles, associations ...) et en partenariat avec l'environnement local. Ce service participe à l'acquisition d'une plus grande autonomie des jeunes et **l'accès à la citoyenneté**.

Ces deux fonctions concourent, à des degrés différents, au processus de développement global de l'enfant/ le jeune, et à chaque niveau, des partenariats entre les personnels des accueils de loisirs et les autres acteurs concernés (les parents, les instances éducatives locales : écoles, associations sportives, culturelles, sociales ; élus municipaux) favorisent cohérence pédagogique et **accès à la citoyenneté**.

Afin de soutenir l'action locale, le projet éducatif définit les objectifs prioritaires suivants :

- Permettre au jeune d'acquérir un regard de citoyen.
- Permettre aux jeunes de s'ouvrir aux autres.
- Permettre aux jeunes de s'ouvrir à la culture.
- Favoriser la détente et le bien-être.

Objectifs généraux et opérationnels :

Accession à l'autonomie	Objectifs :	Moyens :	Cycles :
Amener l'enfant à devenir acteur de son propre temps de loisirs	L'enfant est un actif participant, dans ses choix d'activités	<ul style="list-style-type: none"> • Forum durant lequel l'enfant est informé sur les activités prévues, mais aussi entendu sur ses désirs et ses attentes • Mise en place d'ateliers tournants • Possibilité de ne pas participer à une activité et d'en mener une autre dans la mesure du possible • Mise en place de coins permanents où l'enfant peut aller à sa guise (lecture, dessins et coloriages, jeux intérieurs et jeux extérieurs) • Les places ne sont pas limitées dans les ateliers 	Cycle 1, 2, 5 et 6
Permettre à l'enfant de développer son autonomie dans sa vie quotidienne	<ul style="list-style-type: none"> • L'enfant est capable de participer au rangement (table de repas, matériels d'activités...) • L'enfant est capable de gérer ses affaires personnelles • L'enfant est capable de gérer ses passages aux toilettes • L'enfant est capable de s'autoréguler au niveau du bruit pendant les activités ou les repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition de matériel de rangement ; (mise en place, dans la mesure du possible pour chaque enfant d'un rangement (ex : étagères rangement dessins) • Accompagnement des animateurs • Être responsable de la propreté de la table, et son rangement • Drapeau virevoltant pour réguler le volume sonore. 	Cycle 1, 2, 5 et 6
Accession à la sociabilisation	Objectifs :	Moyens :	Cycles :
Développer la notion de citoyenneté, solidarité, De fraternité, de liberté, de coopération et de sens du devoir	<ul style="list-style-type: none"> • Pouvoir s'entraider dans un projet commun • Pouvoir donner son avis • Ecouter les autres, respecter les règles de vie collectives, ranger les lieux de vie 	<ul style="list-style-type: none"> • Jeux coopératifs • équipe d'animation et enfants attentifs aux notions de politesse, de fair-play enfants/enfants, enfants/adultes mais également adultes/adultes. <p>En cas de problème, l'animateur est capable d'apporter des notions de citoyenneté</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les règles de vie sont rédigées ensemble et affichées • Temps de parole chaque jour lors du forum 	Cycle 2

	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement et disponibilité des animateurs • Accessibilité des moyens de rangement • Amener à relever toute attitude ou parole non respectueuse et en discuter • Connaitre et apprécier la nature (acte citoyen) • Sensibiliser les enfants à l'aide humanitaire et à la pauvreté dans le monde 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des animateurs qui sollicitent l'enfant vers cet objectif • Sensibilisation à l'environnement (recyclage, potager, zéro gâchis ...) • Sorties liées à la découverte : parc animalier, ferme pédagogique, aquarium • Grands jeux autour de l'environnement • Ateliers natures : balade et récolte de matériaux naturels, activités manuelles avec ces matériaux, ateliers autour de l'air, des animaux, de l'eau... • Mise en avant du respect de l'environnement dans les règles de vie • création d'objets et de petits cadeaux pour des associations en faveur des enfants défavorisés. Aider les autres, se sentir utile, découvrir un pays, une population, une culture. 	
Accession à l'éveil et l'imaginaire	Objectifs :	Moyens :	Cycles :

Favoriser l'éveil corporel, culturel et créatif des enfants	<ul style="list-style-type: none"> • Faire prendre conscience aux enfants des différentes capacités qu'ils peuvent développer • Développer leur compréhension et leur regard critique • Différencier, apprécier, manipuler ses facultés sensorielles dans des circonstances données (activités, sorties, repas...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités sportives basées sur l'éveil psychomoteur • Salle de motricité sur place et module de jeux d'adresse • Les expériences propices au développement sont favorisées (parcours psychomoteur, patinoire, parc d'aventures, piscine...) • espace de jeux en libre accès dans les moments hors activités (cerceaux, plots, vélos, ballons...) • Kim goût, repas à thème, ateliers pâtisserie, module senteurs • Activités manuelles variées visant à découvrir diverses matières et diverses techniques • Jeux d'eau (période estivale) • Ateliers théâtre, chant et musique, expression corporelle et danse, activités manuelles avec spectacles • Grands jeux basés sur l'imaginaire 	Cycles 1, 2, 5 et 6
--	---	---	---------------------

Cycle 1	Septembre-octobre + vacances automne	Du lundi 1 ^{er} septembre au vendredi 31 octobre 2025	Les terreurs d'Hardricourt
Cycle 2	Novembre-décembre + vacances Noël	Du lundi 3 novembre au vendredi 3 janvier 2026	Les mystères de Noël
Cycle 3	Janvier-février + vacances hiver	Du lundi 5 janvier au vendredi 6 mars 2026	Les aventuriers de la banquise
Cycle 4	Mars-avril + vacances printemps	Du lundi 9 mars au jeudi 31 avril 2026	La planète et ses mystères
Cycle 5	Mai-juin-juillet	Du lundi 4 mai au vendredi 3 juillet 2026	Je fais mon cirque
Cycle 6	Vacances été	Du lundi 6 juillet au lundi 31 août 2026	Un été rafraîchissant

5. Les moyens humains

► Fonctions, rôles et missions de chacun

→ Directeur :

- Assurer la sécurité physique, affective et morale de chaque personne présente sur la structure
- Gérer l'accueil des familles et les inscriptions à l'accueil de loisirs et veiller à la qualité des relations. Je suis l'interlocuteur privilégié
- L'achat et la gestion du matériel pédagogique ainsi que les gouters en respectant le budget accordé par l'UFCV
- Veiller au respect des règles d'encadrement et de sécurité
- La mise en place, l'organisation et la menée de réunions d'équipe

- La gestion fonctionnelle (horaires, absences, remplacement ...) du personnel (animateurs UFCV, agents municipaux mis à disposition, employés restauration scolaire ...)
- La formation des animateurs quant aux techniques d'animation pour répondre au plus près aux objectifs fixés ainsi que l'accompagnement des animateurs stagiaires
- Suivre et accompagner les animateurs dans leurs projets et actions
- Rédiger les bilans qualitatifs et quantitatifs de chaque période
- Développer le partenariat local et l'entretenir

→Animateur :

- Assurer la sécurité physique, affective et morale de chaque enfant
- Respecter le projet pédagogique de la structure et mettre en œuvre les moyens appropriés
- Amener les enfants à la sociabilisation (respect des autres, respect des règles)
- Responsabiliser l'enfant dans les différents temps de la journée
- Proposer des activités ludiques et variées et permettre à l'enfant la mise en place de ses propres activités
- Permettre à l'enfant de grandir, comprendre son environnement et de prendre de l'autonomie
- Assurer le lien entre les enfants et avec les parents et le reste de l'équipe d'animation
- Être toujours disponible pour les enfants et leurs familles.

► Organisation du travail :

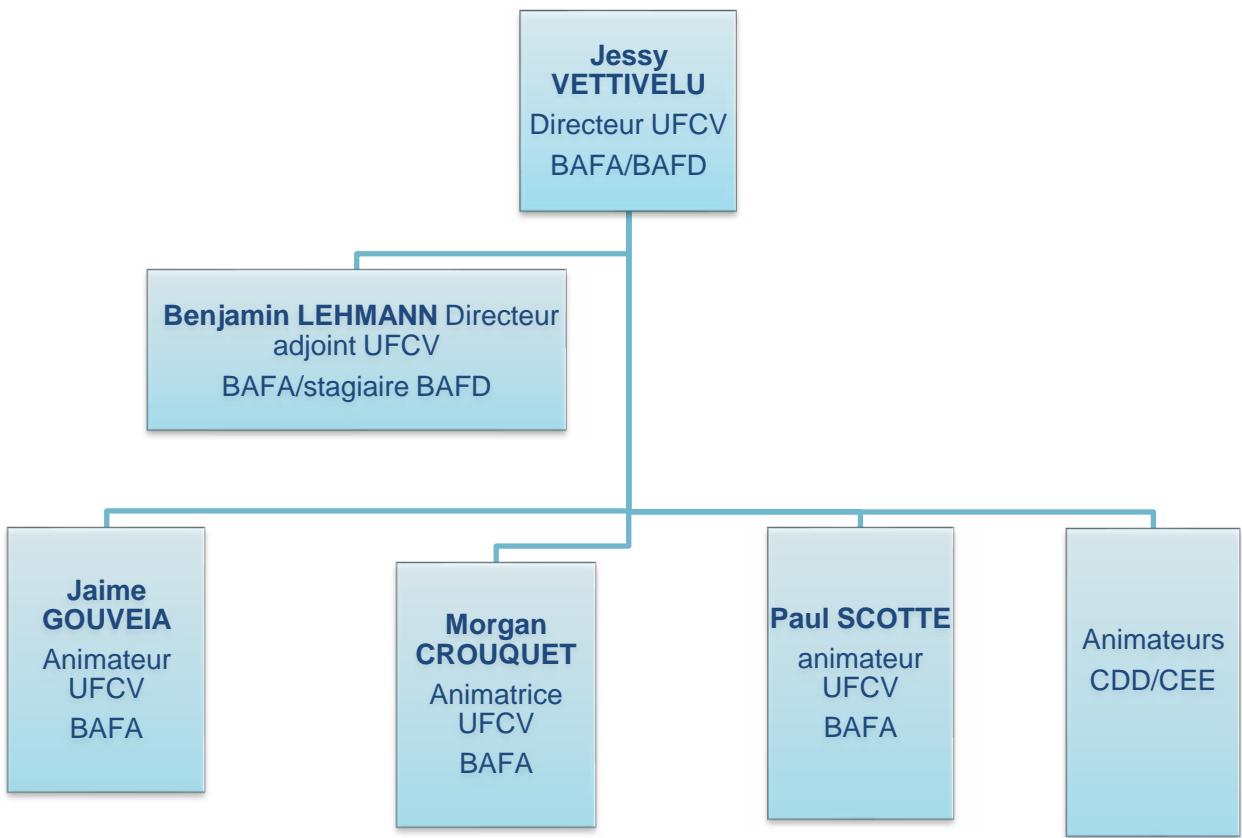
L'équipe se réunit au moins une fois par semaine afin :

- D'analyser son travail en référence au projet pédagogique. Elle peut amener des changements dans le fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs.
- De préparer les activités.
- De mettre en place des projets.
- D'échanger sur les enfants afin de mieux répondre à leurs besoins.

Le directeur et les animateurs y participent. Elles sont animées par le directeur.

L'équipe a à sa disposition une documentation (fichiers d'activités, revues pédagogiques, réglementation, possibilité d'activités dans les environs, textes et documents pédagogiques...)

Chacun est garant de la mise à jour et du respect de ces outils de travail.



► Droits et devoirs de l'équipe (règles de vie de l'équipe) :

- Aucun membre de l'équipe d'animation ne doit fumer en présence des enfants
- Aucun membre de l'équipe d'animation ne doit frapper ou humilier
- L'animateur se doit d'être assidu dans son travail
- L'animateur se doit de se référer au projet pédagogique pour élaborer au mieux ses animations afin de corréler au plus près des objectifs à atteindre
- Le téléphone portable personnel doit rester un moyen de communication et de prévention
- L'animateur a le droit d'avoir des doléances, des suggestions, un avis et le directeur se doit de les entendre et d'en discuter.

6. La vie quotidienne

Temps de la vie quotidienne	La place de l'enfant	La place de l'animateur
« Bonjour et bienvenue ! » 7h-10h	<p>Accueil échelonné</p> <p>Si l'enfant arrive à l'ouverture de l'accueil, il peut prendre ou terminer son petit déjeuner rapporté de la maison.</p> <p>L'enfant peut choisir de se réveiller tranquillement en dessinant, jouant à des jeux de société.... ou choisir de « ne rien faire »</p>	<p>L'animateur fait le lien entre la maison et l'accueil de loisirs en échangeant avec les parents.</p> <p>L'animateur met en place différents pôles d'activités calmes pour favoriser l'éveil en douceur des enfants</p> <p>L'animateur est vigilant quant aux besoins, attentes et aux envies de chaque enfant dans la mesure du possible.</p> <p>L'animateur conclue ce temps d'accueil par l'installation éventuelle de la collation et la retransmission des effectifs de la journée ainsi que les informations reçues au directeur notamment pour la préparation du déjeuner.</p> <p>Le forum est mis en place</p>
« C'est la fin de la matinée les enfants ! » 11h30-12h	<p>L'enfant participe au rangement de l'activité.</p> <p>L'enfant passe ensuite aux toilettes, met son manteau et se range avec un camarade pour se diriger vers la restauration scolaire</p>	<p>L'animateur fait participer l'enfant au rangement.</p> <p>L'animateur veille aux règles d'hygiène à prendre avant le déjeuner</p> <p>L'animateur vérifie que tous les enfants sont présents dans le rang puis invite le groupe vers le restaurant scolaire</p>
« A table ! » 12h-13h	<p>L'enfant maternel s'installe à sa table déjà dressée</p> <p>L'enfant élémentaire récupère son plateau et les accessoires nécessaires au repas</p>	<p>L'animateur veille que chaque enfant déjeune à sa faim.</p> <p>L'animateur s'invite à la table d'un groupe d'enfants ou peut se retrouver avec l'équipe</p>

	<p>L'enfant maternel peut refuser ce qui est au menu, il est toutefois invité à goûter ce qui lui a été servi à l'assiette</p> <p>L'enfant élémentaire se sert au self l'entrée, le plat principal ainsi que le laitage et le dessert avec l'aide du personnel de la restauration scolaire si besoin</p> <p>L'enfant participe au rangement</p>	<p>pour finaliser une animation ou échanger sur la matinée passée</p> <p>L'animateur déjeune pendant ce temps mais s'assure que tout se déroule correctement.</p> <p>L'animateur invite les enfants à goûter le plat proposé mais ne force pas</p> <p>L'animateur invite l'enfant à participer au rangement du déjeuner et veille au zéro gâchis</p>
<p>« On disait qu'on faisait un temps libre ? » 13h-14h30</p>	<p>L'enfant peut effectuer une activité calme dans les salles ou à l'extérieur</p>	<p>L'animateur met à disposition de l'enfant le matériel dont il a besoin pour son moment si celui-ci n'est pas déjà installé sur un pôle permanent</p> <p>L'animateur accompagne l'enfant vers le choix de son activité calme</p> <p>L'animateur peut prendre son temps de pause</p>
<p>« Un petit goûter ? » 16h-16h30</p>	<p>L'enfant se lave les mains.</p> <p>L'enfant s'assoie à table si le goûter est en salle ou avec le groupe pour une collation en extérieur.</p> <p>L'enfant peut être invité à préparer et distribuer le goûter pour les autres enfants.</p> <p>L'enfant participe au rangement du goûter</p>	<p>L'animateur veille aux règles d'hygiène avant le goûter.</p> <p>L'animateur prépare le goûter prévu par le directeur avec l'aide d'un groupe d'enfants volontaires</p> <p>L'animateur peut prendre son temps de pause</p>

<p>« Bonne soirée, à demain ! » 16h30-19h</p>	<p>L'enfant est invité à participer à des activités d'intérieur (activités manuelles, jeux d'intérieur, jeux de société, coloriages, lecture, jeux de construction ...) ou d'extérieur (initiations sportives, jeux de plein air).</p> <p>L'enfant peut également choisir de vivre ce temps librement tout en respectant les règles mises en place</p> <p>L'enfant peut éventuellement ramener son activité du jour à son domicile</p>	<p>L'animateur est source de proposition, installant ou réinstallant les pôles permanents.</p> <p>L'animateur est à l'écoute des envies d'activité, de jeu, ...des enfants.</p> <p>L'animateur accompagne l'enfant jusqu'au portail à l'arrivée de son/ses parent(s) ou de la personne désignée</p> <p>L'animateur transmet les informations avec bienveillance de la journée lors du départ de l'enfant.</p> <p>L'animateur ayant ouvert la structure le matin transmet les informations à communiquer aux familles avant de partir L'animateur ferme la structure</p>
---	--	---

► Les règles de vie :

Les enfants établissent les règles de vie. Elles sont affichées à un endroit visible de tous sous forme de photos notamment pour les plus jeunes.

Certaines règles ne sont pas négociables :

- Le langage : ne pas être insultant ou grossier
- Le respect des autres (pas d'insultes et de coups)
- Le rangement et le respect du matériel et des locaux

► Les sanctions :

Nous pensons d'abord qu'un enfant a le droit à l'erreur, à un joker. Toutefois lorsqu'une règle est transgessée, l'adulte doit la rappeler. Si l'erreur commise a porté préjudice à une tierce personne, l'adulte en charge demande à l'enfant de s'excuser pour la blessure physique ou morale. Vient ensuite un temps d'échange avec l'enfant fautif car nous pensons que la sanction est un temps d'éducation, amenant ensuite à un nouveau commencement.

La sanction sera donc parlée et expliquée. Il faudra qu'elle soit comprise par l'enfant sanctionné même s'il n'est pas d'accord avec. Elle doit donc présenter un contenu et une forme en lien explicite avec la règle transgessée mais également les apprentissages.

7. Organisation des activités

Bien que chaque moment de la journée soit établi dans une perspective éducative et pédagogique, les temps d'animation sont pour nous l'étape la plus propice à la mise en place de nos moyens pour l'attente de nos objectifs.

Les animateurs feront en sorte d'alterner activités physiques, culturelles, manuelles, intérieures, extérieures, libres en prenant en compte l'âge de l'enfant, ses capacités, ses besoins, ses attentes et ses rythmes.

Les activités évolueront selon la fatigue et les envies des enfants. Un projet à long terme pourra voir son échéance prolongée s'il n'est pas abouti « à temps ».

Les animateurs proposeront leurs activités selon leurs projets d'animation. Toutefois, les enfants auront la possibilité également de présenter une activité préparée en amont ou improvisée pendant un temps de vie quotidienne par exemple.

Pour ce qui est des animations proposées par l'équipe d'animation, le forum après le temps d'accueil du matin sera un moment propice à la présentation des activités de chaque animateur. Une sensibilisation pour un grand jeu par exemple pourra se faire, en costume, à la restauration scolaire pourquoi pas.

Pour préparer et mener une activité, nous exploitons un ou plusieurs des 4 axes suivants :

- **Laisser jouer** (l'enfant joue à ce qu'il veut sous la vigilance constante de l'animateur.
C'est l'instant des jeux spontanés).
- **Donner à jouer** (l'animateur met à disposition de l'enfant du matériel, un savoir-faire, pour que celui-ci exprime pleinement sa créativité).
- **Jouer avec** (l'animateur s'inclut dans le jeu, afin de lui donner plus de dynamisme, de vie, ou d'en relancer l'intérêt par de nouvelles règles).
- **Faire jouer** (l'animateur crée un jeu que l'enfant exploite).

► Les activités spécifiques organisées par les prestataires/partenaires

→ Plusieurs inter-centres sont programmés ou à l'étude avec les structures d'accueil voisines, principalement La Falaise et Nezel. Par le passé, tous les enfants de la structure participaient à l'événement avec une animation pour les maternels et une spécifique aux élémentaires de chaque accueil de loisirs. A tour

de rôle, le grand jeu ou l'activité sera préparé par l'équipe et éventuellement les jeunes de l'accueil désigné.

→ L'Hardricurienne, association de la commune a le soutien de l'équipe d'animation pour la préparation et la tenue de stand lors de la kermesse.

→ Des intervenants magie, des prestataires de structures gonflables ou encore une mini ferme pédagogique itinérante sont également à l'étude.

► **Les projets ville :**

Comme stipulé ci-dessus, l'équipe d'animation travaille, chacun à son niveau, avec la ville d'Hardricourt et ses associations, pour différents évènements comme la kermesse de fin d'année ou la fête du muguet pour le 1^{er} mai notamment.

► **Les projets d'animation :**

Plusieurs projets d'animation sont établis pour cette année :

- Projet Vidéo. Création de courts-métrages (clip, parodie, tuto...) dans l'optique d'une projection vidéo avec les parents en fin d'année scolaire
- Découverte de jeux de société récents. Apprendre les règles des jeux afin de développer leur stratégie et leur pédagogie pour qu'ils apprennent à leur tour les règles aux autres.

8. Sécurité

► **P comme physique**

Les animateurs s'organisent pour que chaque activité soit sous leur surveillance. Nous veillons à toujours avoir le nombre d'animateurs requis en fonction du nombre d'enfants. Chaque animateur veille à ne jamais laisser de ciseaux non adaptés, de cutter ou autres matériels à risque à la portée des enfants. Lors de jeux extérieurs, les animateurs ont à leurs côtés une trousse à pharmacie.

L'équipe d'animation veille aussi à ce que chaque enfant présent ait bien une fiche sanitaire à jour, signée par les parents, vérifiant allergies ou contre-indications qui peuvent y être indiquées. Il est indispensable d'établir une liste des allergies réactualisée à chaque nouvelle inscription.

Il est obligatoire de remplir le cahier d'infirmerie pour toute intervention que nous avons auprès des enfants, en y notant la cause, le lieu, le pourquoi, la date, l'heure et le comment,

ainsi que les soins effectués et s'il faut surveiller ou non, puis apposer la signature de l'animateur.

► A comme affective :

L'animateur est garant de la sécurité physique, morale et affective mais également matérielle et du bien-être de l'enfant. Il respecte son rythme, ses besoins, ses envies et attentes. Un interdit doit toujours être expliqué aux enfants. L'animateur invite progressivement les enfants à élaborer leurs propres solutions face aux problèmes rencontrés et les aide à trouver leur place au sein du groupe et de la société tout en respectant leur individualité.

L'animateur est toujours présent à tout moment, il est à l'écoute, participe aux jeux, activités, et doit se tenir à la disposition des enfants qui ont toujours la possibilité de dialoguer avec un adulte, à n'importe quel moment s'ils en ressentent le besoin.

L'animateur veille à ce que toute intervention auprès d'un enfant perturbateur soit toujours en rapport avec la gêne occasionnée, adaptée, équilibrée, et toujours dans un but pédagogique, le dialogue étant privilégié, afin de permettre à l'enfant de comprendre sa faute et sa responsabilité ; en aucun cas, l'animateur ne violentera physiquement ou moralement l'enfant.

► M comme morale : moeurs/culture/religion

Nous souhaitons permettre à chaque enfant de vivre sa propre culture comme une richesse, sans l'enfermer pour autant. Au contraire, nous voulons lui permettre d'aller à la rencontre de l'autre. À une époque où la xénophobie gagne du terrain, notre travail d'éducateur est de promouvoir, au-delà du droit à la différence, le partage, l'ouverture, le multiculturel... La laïcité qui est de permettre à chacun de vivre et de s'épanouir sans s'enfermer dans un particularisme qui soit culturel, social ou religieux.

► Suivi sanitaire

- Lors d'un accident grave

Nous téléphonons directement au SAMU et prévenons la personne responsable indiquée sur la fiche sanitaire. Le directeur ou l'animateur reste auprès de l'enfant jusqu'à l'arrivée de ses parents ou des services de secours. La déclaration d'accident est remise à l'UFCV.

Les consignes de sécurité pour une évacuation sont très importantes et chaque animateur a son rôle à tenir, qui lui est défini clairement et régulièrement lors des réunions d'équipe.

- Lors d'un accident bénin

Nous soignons les petits bobos, tout en respectant les contre-indications notées dans la fiche sanitaire. Ces soins sont retranscrits dans le cahier d'infirmérie et l'animateur prévient les parents le soir.

- Le plan d'évacuation d'urgence

Le protocole est établi et affiché dans la salle d'accueil dès le début de l'année. Chaque animateur a un rôle à tenir.

Des exercices d'évacuation sont effectués au cours de l'année pour renforcer ce dispositif.

Le compte rendu de la commission de sécurité est consultable dans le bureau.

► Sécurité alimentaire

Certains enfants bénéficient d'un protocole alimentaire individuel (PAI), établi par le médecin scolaire et les établissements accueillant ces enfants. Pour respecter le protocole, certaines familles fournissent la totalité des denrées que l'enfant peut ingurgiter sur la journée d'accueil de loisirs. D'autres ont uniquement une liste d'aliments interdits à la consommation. Les traitements médicaux en cas d'urgence sont stockés avec le protocole en emplacement sur à proximité immédiate du lieu de restauration.

Désireux de maintenir la mixité des origines, l'équipe d'animation propose au déjeuner (et au dîner lors de veillées ou nuit au centre) des repas sans porc ou sans viande.

► Sorties (organisation des sorties)

La sortie est généralement prévue en amont de l'instant sauf éventuellement pour une sortie au parc par exemple pour ramasser des matériaux naturels supplémentaires avant une activité.

Pour chaque déplacement à pied, le groupe devra suivre les règles imposées par le code de la route comme avancer sur les trottoirs autant que possible, traverser aux passages piétons ou encore attendre le symbole autorisant à traverser...

Pour une sortie chez un prestataire et après le choix avec l'équipe du lieu exact, un devis est établi avec la compagnie de bus ainsi qu'avec le dit prestataire. Pour les familles, l'inscription aux sorties se fait comme une journée normale avec la fiche d'inscription ou sur le site, étant averti de l'évènement par un affichage à l'entrée et sur le planning d'activités de la semaine.

► Type de déplacement (bus/pieds/train...)

Nous utilisons tous types de déplacements (sauf peut-être l'avion) pour les sorties.

Par exemple, pour aller à la piscine dans la ville voisine, le trajet se fait à pied, les rues que nous traversons étant adaptées aux groupes. Pour aller évoluer au gymnase d'Hardricourt ou au parc de la commune, les trajets sont aussi effectués à pied voire à vélo quand l'activité est définie en amont et que chaque enfant a ramené tout le matériel indispensable à la pratique du cyclisme (vélo en bon état, casque, protections éventuelles...)

Les autres sorties sont effectuées en bus principalement, sur les parcs d'aventure, cinéma, ferme pédagogique....

9. Les modalités de participations des mineurs

Les enfants auront la possibilité également de présenter une activité préparée en amont ou improvisée pendant un temps de vie quotidienne par exemple.

Un ou plusieurs enfants peuvent en effet être désireux d'animer un peu plus leur journée à l'accueil de loisirs. Leur intervention peut être ponctuelle lors d'un grand jeu ou un jeu sportif par exemple ou sur le long terme avec un projet d'animation préparé avec l'animateur sollicité lors du souhait de participation du mineur.

Cette demande de participation et d'intervention nous précise que nous sommes dans 2 des axes cités ci-dessus à savoir :

- **Donner à jouer** (l'animateur met à disposition de l'enfant du matériel, un savoir-faire, pour que celui-ci exprime pleinement sa créativité). L'enfant ou le groupe d'enfants a donc à sa disposition le matériel nécessaire pour créer son/leur univers, rentrer dans son/leur imaginaire
- **Jouer avec** (l'animateur s'inclut dans le jeu, afin de lui donner plus de dynamisme, de vie, ou d'en relancer l'intérêt par de nouvelles règles). L'enfant ou le groupe d'enfants sollicite l'animateur pour préparer le grand jeu sur le thème de leur choix (souvent en rapport avec la thématique du moment ou de la journée). Il arrive également que l'enfant veuille intégrer l'équipe d'animation le temps d'une animation en étant un personnage d'un Cluedo pourquoi pas.

10. Evaluation

Par rapport à nos objectifs :

- Les enfants participent volontairement aux activités ou s'occupent sereinement de manière individuelle.
- Une progression est mesurable sur l'autonomie dans les gestes de la vie quotidienne.
- Les enfants s'impliquent dans la gestion de la vie collective.
- Un maximum de décision sont prises par les enfants.
- Les enfants sont propres, en bonne santé, et en bonne forme.
- Les enfants ont envie de montrer ou raconter aux autres leurs réalisations.
- Le matériel est utilisé.
- Les lieux sont propres, rangés et décorés.
- Les relations sont calmes, détendues, exemptes de toute violence.
- Les réunions sont efficaces et conviviales.
- L'organisation est efficace et bien vécue par tous.
- Les adultes ont plaisir à travailler ensemble.

Par rapport à l'accueil en général :

- Les parents inscrivent leurs enfants avec confiance.
- Les bénévoles désirent s'impliquer dans le projet.
- Les associations du village désirent s'investir dans le projet

Outils pour l'évaluation :

- Réunion d'équipe
- Réunion « commission de pilotage » UFCV/mairie au moins deux à l'année
- Réunion avec certains partenaires (associations)
- Forum quotidien
- Boîte aux lettres suggestions, envies, à revoir...

Trombinoscope de l'équipe d'animation



Ce projet pédagogique est le fruit d'un travail collectif et d'une réflexion partagée. Il engage l'ensemble de l'équipe dans une démarche commune, centrée sur l'enfant et son développement. Nous continuerons à l'alimenter et à l'adapter ensemble, au rythme des besoins et des évolutions de notre pratique.